

Voilà ce que disait le ministre du Commerce, fin janvier 2009, après l'entrée de l'Algérie dans la Zale (Zone arabe de libre-échange) : "Notre objectif n'est pas de pousser l'entreprise algérienne à la fermeture. Nous souhaitons, au contraire, ouvrir notre marché de manière intelligente de sorte que l'État en tire profit." Il ajoutait, comme une menace à l'intention de l'Union européenne, l'autre entité ayant lié à l'Algérie une espèce d'accord de libre-échange que "les fournisseurs historiques de l'Algérie sachent qu'ils ne sont désormais plus les seuls maîtres à bord sur le marché algérien. Une concurrence va s'installer."

Ce qui devait arriver arriva. Au premier trimestre 2009, les importations hors hydrocarbures ont augmenté de 28% et les exportations ont augmenté de 63%.

Le gouvernement n'avait pas écouté les entrepreneurs algériens, le Forum des chefs d'entreprise notamment, qui lui expliquaient que n'ayant pas grand-chose à exporter, l'Algérie n'avait pas d'intérêt particulier à ouvrir ses frontières à une zone économique qui, pour certains articles, n'est qu'une "zone de transit". L'expérience bilatérale avec la Tunisie fut pourtant, à ce titre, fort instructive.

On le voit dans le propos de Djaâboub, l'arrière-pensée est plus idéologique qu'économique. Le mythe arabiste a la vie dure.

Alors, le gouvernement a préféré se suffire du soutien de l'AGEA (entrepreneurs du bâtiment) qui se prévalait d'avoir "choisi le monde arabe parce que l'Europe est un marché hermétique, difficile à pénétrer avec ses normes CE". Ainsi s'imposait l'option pour la médiocrité. Il serait intéressant de faire le bilan des marchés obtenus par nos entreprises de bâtiment dans la Zale pour l'année 2009.

Une année après son intégration à la zone arabe, l'Algérie est donc contrainte d'établir une longue liste de produits interdits à l'importation à partir de la Zale.

Nos dirigeants ont pris l'habitude de décider et de chercher éventuellement le moyen de contrer les effets de leurs décisions, dans une espèce de gouvernance expérimentale caractéristique de la gestion à vue dont souffrent l'économie mais aussi le pays dans tous les aspects de la vie nationale.

Après la promulgation de la loi de finances complémentaire pour 2009, le Premier ministre avait opiniâtement soutenu que le gouvernement ne reviendra pas sur la question du crédit documentaire. Mais depuis, la Banque d'Algérie, les banques primaires et les douanes s'échinent à trouver les moyens légaux de contourner la procédure irrévocable pour éviter l'asphyxie des entreprises importatrices d'intrants industriels.

La construction, tant galvaudée, d'une économie "de production" aurait pu autoriser l'intégration progressive de l'Algérie à un marché mondialisé. Mais celle-ci restée au stade du slogan pendant que règne la logique de la rente, l'Algérie ne peut assumer ni le protectionnisme — parce que la rente crée la demande — ni le marché parce que l'équilibre de ses échanges hors hydrocarbures est nécessairement à son désavantage.

Le choix fait du système de la rente contre le système de la production implique sa conséquence : le statut de client contre celui de partenaire. Changer le système politico-social rentier par un système de liberté et du mérite, là est le véritable défi. Le reste n'est que — coûteuses — gesticulations.

LIBERTÉ